



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DIRECTION DES MIGRATIONS
ET DE L'INTÉGRATION
Bureau du Séjour
Réf à rappeler: DMI/BS/CL

Arras, le 7 janvier 2020

Le Préfet du Pas de Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
Département

en communication

à

Mesdames et Messieurs les
Sous-Préfets d'arrondissement

OBJET: Année 2019- Statistiques annuelles- attestations d'accueil

PJ: Un tableau

Monsieur le Ministre de l'intérieur me demande de lui communiquer le compte rendu annuel, non nominatif, des attestations d'accueil délivrées ou refusées ainsi que le nombre de visites domiciliaires suivies d'une validation ou d'un refus de validation de ce document.

Je vous prie de trouver, ci-joint, un tableau que vous voudrez bien me transmettre dûment complété **avant le vendredi 24 janvier 2020 dernier délai**:

1) par courrier à l'adresse suivante:

Préfecture du Pas de Calais
Direction des Migrations
Bureau du Séjour
DMI/BS/CL
Rue Ferdinand Buisson
62020 Arras Cedex 09

Je porte à votre connaissance le déploiement du timbre électronique pour la formalité des attestations d'accueil, accessible depuis le site (<https://timbres.impots.gouv.fr/>)

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Bureau,

Stéphanie MEGHZILI

Bilan Statistique des attestations d'accueil
Année 2019

Commune:

Arrondissement:

	Nombre d'attestations visées	Nombre d'attestations refusées	Nombre de visites domiciliaires suivies d'une validation de l'attestation d'accueil	Nombre de visites domiciliaires suivies d'un refus de validation
Total				